

**Informations pour les nouvelles arrivantes
et nouveaux arrivants étrangers dans le canton d'Uri**

*Soyez les bienvenus
chez nous!*



Table des matières

Préface	3
Les trois niveaux des autorités de la Suisse	4
Uri	5
Les valeurs fondamentales de la société	6
La réglementation du séjour	7
Le logement	8
Le travail	10
Les impôts	12
La sécurité sociale	13
La santé	15
L'école et la formation	16
L'enfant	19
Le mariage, la naissance et le décès	20
La vie quotidienne et les loisirs	22
La mobilité	23
La langue et les offres d'apprentissage de la langue	24
Les jours fériés	25
Adresses utiles	26

01.01.2016

Willkommä bi yys!



Bienvenue chez nous!

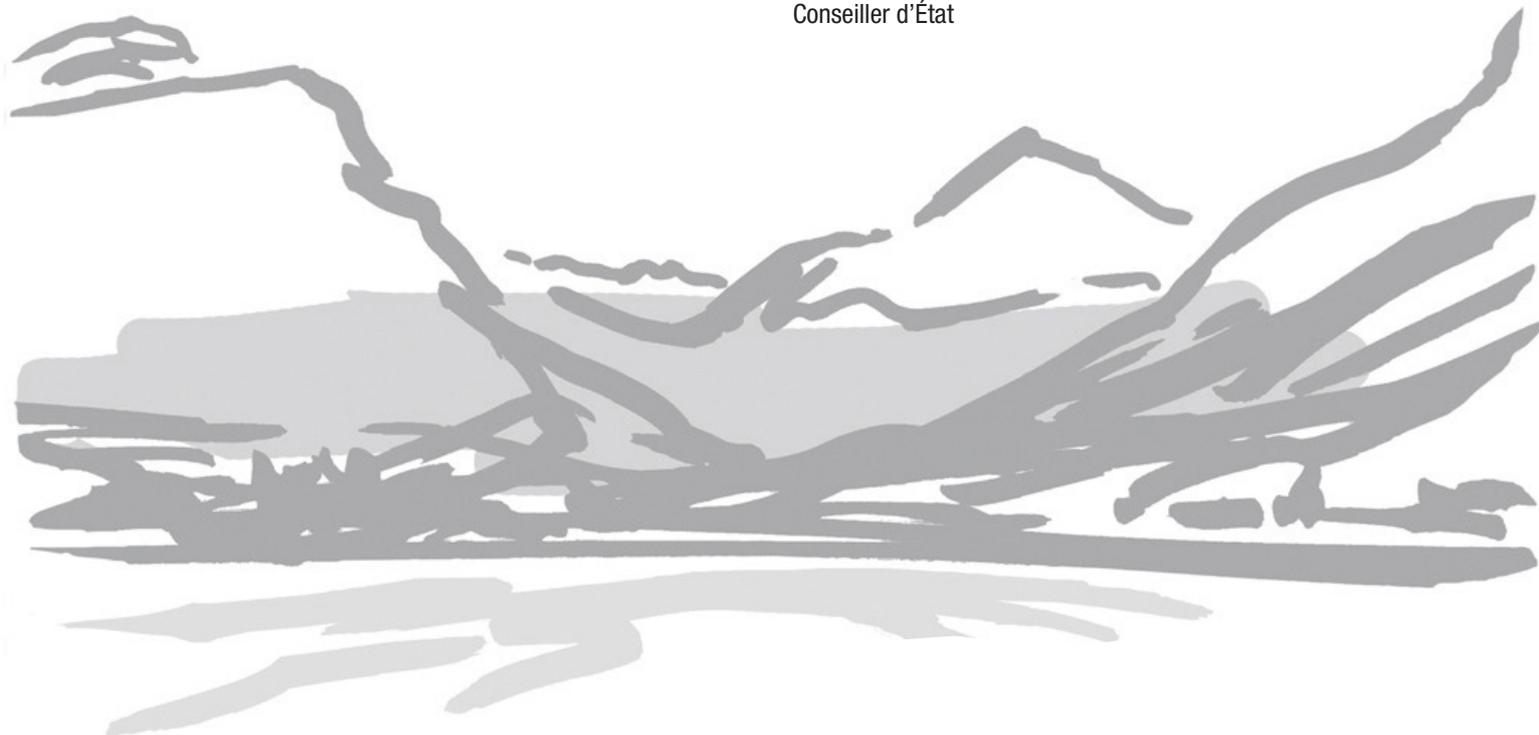
Vous avez décidé de vivre dans le canton d'Uri. Nous nous en félicitons! En effet, notre canton jouit d'une tradition séculaire d'accueil de personnes étrangères.

Situé à proximité du col du Saint-Gothard, Uri est depuis toujours une importante terre européenne de transit. Au cours de l'histoire, des millions de personnes sont passées par le canton d'Uri; certaines y sont demeurées. Par leurs idées et leurs actions, elles ont contribué à faire d'Uri ce qu'il est aujourd'hui: une partie moderne et vivante de la Suisse. Uri offre des lieux de résidence attrayants, de bons accès aux transports et un excellent système éducatif – au cœur d'un paysage montagnard grandiose.

Les habitantes et habitants de ce beau canton sont issus de différentes cultures. Dans un climat de tolérance et d'ouverture d'esprit, ils se respectent tous mutuellement. Nous avons un sens aigu de la communauté. C'est pourquoi il y a tant d'associations dans le canton d'Uri. Elles offrent d'innombrables possibilités de nouer et d'entretenir des contacts personnels.

Profitez de ces possibilités. Nous souhaitons que bien vite, vous vous sentiez à l'aise chez nous et participiez à la vie sociale. Nous vous souhaitons du succès tant sur le plan professionnel que privé et espérons que vous mettrez vos idées et vos actions au service de la prospérité de notre canton. La présente brochure se propose de vous soutenir dans ce sens et de vous donner les informations principales sur votre canton d'Uri.


Beat Jörg
Conseiller d'État



Les trois niveaux des autorités de la Suisse

La Suisse est composée de 26 cantons et est aussi désignée par les termes de Confédération ou de Fédération.

Le canton d'Uri est composé de 20 communes. La Confédération, les cantons et les communes ont des tâches différentes.

Quelles sont les tâches de la Confédération?

La Confédération prend en charge des tâches réglées uniformément pour toute la Suisse. Ceci concerne par exemple la politique étrangère ou la réglementation du séjour des étrangères et des étrangers.

Quelles sont les tâches du canton?

Le canton prend en charge les tâches qui concernent toutes les communes, par exemple la prise en charge hospitalière, la police et la formation professionnelle.

Quelles sont les tâches des communes?

- L'enregistrement de tous les habitants et habitantes.
- L'organisation de l'école primaire et secondaire.
- La garantie de l'aide sociale pour habitantes et habitants.
- La garantie de l'infrastructure comme l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets.
- Autres

Qui détermine les actes de la Confédération?

Les citoyennes et les citoyens suisses jouissent d'amples droits démocratiques. Non seulement ils élisent les parlements et les exécutifs, mais ils se prononcent aussi régulièrement sur des questions de fond.

Informations concernant le canton d'Uri

Kantonale Verwaltung Uri

6460 Altdorf

Téléphone: 041 875 22 44

E-mail: info@ur.ch

www.ur.ch

Saviez-vous qu'avec les cantons de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald, le canton d'Uri est l'un des cantons fondateurs de la première Confédération helvétique?

Uri



Sites des communes:

www.ur.ch > Behörden > Gemeinden

Saviez-vous qu'Uri jouxte les cantons des Grisons, du Tessin, du Valais, de Berne, d'Obwald, de Nidwald, de Schwyz et de Glaris?

Les valeurs fondamentales



Quels sont mes droits et mes obligations?

La Suisse, y compris le canton d'Uri, est attachée à la liberté, aux droits et au respect des obligations de chaque individu. Ceci passe par le respect et la tolérance mutuels ainsi que par la reconnaissance des mêmes valeurs fondamentales dans la vie commune.

Principales valeurs et principaux droits fondamentaux:

- La dignité de l'être humain est inviolable
- Tous les êtres humains sont égaux devant la loi
- L'homme et la femme sont égaux en droit
- Les libertés individuelles
- Les libertés individuelles de chacun s'arrêtent là où commencent celles des autres

Les obligations essentielles:

- L'obligation fiscale
- La souscription et le paiement de l'assurance maladie
- Le versement des prestations sociales par les personnes exerçant une activité lucrative et par les personnes fortunés
- Le respect de la scolarité obligatoire et la collaboration avec l'école et les enseignants



Qu'attend-on des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes?

Le canton d'Uri attend que vous participiez à la vie économique, sociale et culturelle. Il est indispensable que vous vous familiarisiez avec la société et le mode de vie en Suisse et en particulier que vous appreniez la langue allemande.

Pour ce faire, vous avez beaucoup de possibilités:

- L'entretien de bons rapports de voisinage
- L'adhésion à une association
- La participation à des manifestations de la commune ou du canton
- La participation aux coutumes d'Uri
- Le travail bénévole dans le domaine culturel, sportif ou social
- La fréquentation d'un cours d'allemand

Informations sur la Confédération et la Constitution fédérale:

www.admin.ch

Informations sur la Suisse:

www.ch.ch

Saviez-vous que 50 % de la population suisse participe activement à une association?

La réglementation du séjour

? Que dois-je régler?

Les personnes étrangères titulaires d'une autorisation valide d'entrée, de regroupement familial ou de séjour désireuses de séjourner durablement dans le canton d'Uri doivent déclarer leur arrivée dans les 14 jours au contrôle des habitants de leur nouvelle commune de résidence. Elles doivent au préalable avoir déclaré leur départ dans leur ancien lieu de résidence. Pour la déclaration d'arrivée, il est nécessaire de se munir de l'autorisation d'entrée, de regroupement familial ou de séjour, de deux photos et de son passeport ou de sa carte d'identité. Après votre inscription, les autorités de migration vous délivreront une nouvelle autorisation de séjour.



? Que dois-je déclarer à la commune de domicile?

- Le déménagement au sein du canton ou de la commune
- La déclaration de départ lors de changement du canton/ de déménagement

? Que dois-je déclarer à l'office cantonal du travail et des migrations?

- Les séjours à l'étranger de plus que 6 mois

? Ma famille peut-elle également entrer (en Suisse)?

Si vous êtes un ressortissant d'un État membre de l'UE/AELE, vous pouvez faire s'établir en Suisse des membres de votre famille, pour autant que vous disposiez d'un logement approprié.

Sont considérés comme membres de la famille: les conjoints, enfants ou petits-enfants âgés de moins de 21 ans ou dont l'entretien est assuré; de même, les parents ou grands-parents dont l'entretien est assuré.

Les étudiants ayant une autorisation de séjour peuvent faire s'établir en Suisse leur conjoint et leurs enfants en dans la mesure où l'entretien de ces derniers est assuré.

Si vous êtes un ressortissant d'un État non-membre de l'UE/AELE, vous pouvez faire s'établir en Suisse votre conjoint et vos enfants célibataires âgés de moins de 18 ans, pour autant que la famille vive dans un foyer commun et qu'un logement couvrant les besoins soit disponible. Si vous dépendez de l'aide sociale, un regroupement familial n'est pas possible.

Le regroupement familial doit être demandé dans les cinq ans et pour les enfants de plus de douze ans, dans un délai de douze mois.

Office cantonal du travail et des migrations/Service des migrations
Amt für Arbeit und Migration/Abteilung Migration
www.ur.ch/migration

Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Staatssekretariat für Migration (SEM)
www.bfm.admin.ch > Thèmes > Entrée
www.bfm.admin.ch > Thèmes > Séjour

Saviez-vous que la responsabilité de régulariser son séjour incombe à la personne voulant s'établir en Suisse?

Le logement

? Comment puis-je trouver un logement locatif?

Vous trouvez des logements locatifs:

- en lisant les annonces dans les journaux ou le bulletin d'annonces gratuit «Uristier» ou bien
- sur les sites Internet spécialisés ou bien
- en vous adressant directement aux agences immobilières.

? Qu'est-il important de savoir en tant que locataire d'un logement?

En général, les parties concluent un contrat de location établi par écrit et stipulant la surface de l'objet pris en location, le loyer, les délais de résiliation, le dépôt de garantie du paiement des loyers, les conditions générales et le règlement intérieur.

Le loyer est en général payable d'avance pour le mois suivant. Le plus souvent, le locataire paie des frais annexes (charges), par exemple les frais pour savoir de chauffage, d'eau et de câble de télévision. Renseignez-vous si les charges sont comprises ou non dans vos tarifs de location!

Lors de la remise de l'appartement en vue de l'emménagement ou du déménagement, il est recommandé de vérifier ensemble avec le bailleur et de consigner par écrit les éventuels défauts dans un état des lieux.

Le dépôt de garantie est un montant égal à trois loyers au maximum. Il est versé au préalable sur un compte de dépôt pour la sûreté du bailleur. Le compte est établi au nom du locataire. Lorsqu'il déménage, le locataire se voit rembourser la caution y compris les intérêts, à moins qu'il n'existe un conflit concernant la remise de l'appartement.

Il est recommandé de conclure une assurance responsabilité civile pour l'objet pris en location.

En plus du loyer, chaque ménage doit payer des redevances pour les appareils par lesquels il serait possible de recevoir des programmes radio et / ou télévision (p. ex. TV, autoradio ou téléphones portables). Le locataire a l'obligation de s'inscrire de lui-même à l'organe d'encaissement des redevances de radio et de télévision BILLAG.

Organe d'encaissement des redevances de réception des programmes de radio et de télévision BILLAG Schweiz

Infoline: 0844 834 834

E-mail: info@billag.com, www.billag.ch



? Que dois-je prendre en considération en tant qu'habitant d'un objet pris en location?

Dans la plupart des immeubles ou des appartements pris en location, il existe un règlement intérieur qui doit être pris en considération. Il faut par exemple respecter la période du repos nocturne de 22 h à 7 h du matin et celle du repos de midi de 12 h à 13 h. De même, il faut éviter de faire du bruit les dimanches et les jours fériés.

Celui qui veut célébrer des fêtes doit de préférence l'annoncer à ses voisins!

Les endroits utilisés en commun comme la buanderie, la cage d'escalier, les débarras ou l'ascenseur ne doivent pas être occupés par des effets personnels et doivent rester propres. Pour l'usage de la buanderie commune, il existe dans la plupart des cas un emploi du temps.

Dans beaucoup de maisons, il est défendu de fumer dans les parties communes!

En cas de conflits avec les bailleurs, l'Association suisse des locataires et l'autorité de conciliation sont à votre disposition.



Association des locataires

Mieterinnen- und Mieterverband

Hertensteinstrasse 40, 6004 Luzern

Téléphone: 041 220 10 22 (de 9 h à 12 h)

mvl@bluewin.ch / www.mieterverband.ch

Autorité cantonale de conciliation

Kantonale Schlichtungsbehörde in Zivilsachen

Bahnhofstrasse 43, 6460 Altdorf

Téléphone: 041 875 22 90

E-mail: schlichtungsbehoerde@ur.ch

www.ur.ch > Behörden > richterliche Behörden

Saviez-vous qu'environ 60 % de la population suisse habitent dans un objet pris en location?

Le logement



Comment dois-je éliminer mes déchets?

En Suisse, on accorde une grande importance à la bonne gestion de l'environnement. Ceci se manifeste aussi par le recyclage des déchets. Les déchets seront triés et les ordures ménagères restantes recueillies avec l'enlèvement des déchets chaque semaine dans des sacs soumis au paiement de redevances.

Vous obtiendrez auprès de votre commune de domicile des renseignements concernant les possibilités d'élimination et le tri des déchets.

Quoi	Où	Comment (quand)	Tarifs
Ordures ménagères	ramassage (dans des sacs ZAKU)	sur bord de la chaussée (chaque semaine*)	achat de sacs de 35/60/110 L
Déchets de jardin	ramassage (containers verts)	sur bord de la chaussée (une semaine sur deux*)	gratuit
Verre	postes de collecte séparés*	chaque couleur séparément	gratuit
PET (bouteilles)	points de vente	expulser l'air des bouteilles	gratuit
Boîtes	postes de collecte séparés*	à nettoyer	gratuit
Piles	points de vente ou postes de collecte séparés*		gratuit
Papier	ramassage	en tas, attachés, dans la rue (tous les 2 mois environ*)	gratuit
Carton	ramassage	en tas, attachés, dans la rue (tous les 2 mois environ*)	gratuit
Textiles	container Texaid*	les mettre dans un sac	gratuit
Appareils électriques	postes de collecte séparés*	sous obligation de restitution	gratuit
Substances toxiques	postes de collecte séparés*	jusqu'à 10 kg/livraison	gratuit
Huile	postes de collecte séparés*	séparer les diverses huiles!	gratuit
Cadavre	postes de collecte des cadavres*	jusqu'à 200 kg, sinon service d'enlèvement à domicile	gratuit
Chaussures	container Texaid*	attacher par paires	gratuit
Lampes	points de vente	ne pas jeter à la poubelle!	gratuit
Encombrants	postes de collecte séparés*	ne pas jeter à la poubelle!	CHF --.50/kg
Polystyrène	postes de collecte séparés*	ne pas jeter à la poubelle!	CHF 2/kg
Gravats	postes de collecte séparés*	ne pas jeter à la poubelle!	CHF --.10/kg
Chauffe-eau	postes de collecte séparés*	ne pas jeter à la poubelle!	CHF 50/pièce
Déchets de bois	postes de collecte séparés*	ne pas brûler!	CHF --.25/kg
Motocyclette	postes de collecte séparés*	sans essence ni huile	CHF 10/pièce
Pneus	postes de collecte séparés*	jusqu'à 70 cm de diamètre CHF 7.--/pièce avec jante, sans jante CHF 4/pièce	

*Dates de collecte spécifiques des aux communes et postes de collectes: voir www.zaku.ch

Informations en allemand sur «les déchets et le recyclage»: www.abfall.ch

Informations en allemand sur «l'élimination des déchets à Uri»: www.zaku.ch

Saviez-vous que le recyclage des déchets permet de d'économiser de l'énergie, de récupérer des matières premières et de créer des emplois?

Le travail

? Ai-je besoin d'un permis de travail?

En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE/AELE, vous avez accès au marché de travail suisse dans tous les métiers et toutes les qualifications. La reconnaissance des diplômes est règlementée.

? Quels sont mes droits et mes obligations en tant qu' employé?

Les employés ont droit:

- au salaire convenu
- à 4 semaines de vacances au moins par an
- à un certificat de travail
- à la protection de la personnalité
- à un mois de période probatoire sauf convention contraire

Les employés ont l'obligation:

- de suivre les instructions de l'employeur
- de diligence et de fidélité
- d'exécuter leur travail comme convenu

? Que contient un contrat de travail?

Vous trouvez des informations concernant le contenu d'un contrat de travail dans les informations concernant les conditions de travail.

En principe, un contrat de travail sous forme orale est aussi valable. Il est pourtant toujours recommandé d'établir un contrat de travail par écrit.

Dans de nombreuses branches ou grandes entreprises, les droits et les obligations des employeurs et des employés sont règlementés par des conventions collectives de travail (CCT).

Pour certains groupes professionnels, les autorités formulent des contrats dits contrats-types de travail (CTT). La plupart de ces CTT sont réglés au niveau cantonal.

Renseignez-vous sur la réglementation dans votre branche!



? Comment le licenciement est-il règlementé?

Le préavis de résiliation est généralement déterminé par le contrat de travail, le contrat-type de travail de chaque branche par la convention collective de travail. La durée des préavis est la même pour les deux parties.

En l'absence d'une réglementation, les dispositions du code des obligations (CO) seront appliquées comme suit:

- Durant la période probatoire: sept jours ouvrables
- Durant la première année de service: un mois à échéance à la fin d'un mois
- Entre la deuxième et la neuvième année de service: deux mois à échéance à la fin d'un mois
- À partir de la dixième année de service: trois mois à échéance à la fin d'un mois



Informations sur les conditions de travail:

www.ur.ch > mot-clé «Arbeitsbedingungen»

Informations sur le droit du travail, les conventions collectives de travail (CCT), les contrats-types et d'autres questions liées au monde du travail:

www.seco.admin.ch > Droit du travail

Le travail



? Quand suis-je protégé-e d'un licenciement?

Les employeurs n'ont pas le droit de licencier les employés lorsque ceux-ci se trouvent dans l'une des situations suivantes: maladie ou accident, grossesse ou accouchement, participation à des actions humanitaires de la Confédération à l'étranger, service militaire obligatoire d'une durée minimale de onze jours, protection civile ou le service de la Croix-Rouge.

? Quelle est la durée moyenne du travail?

En Suisse, on travaille en moyenne 42 heures par semaine. La durée du travail dépend de l'employeur, des tâches et de la branche. La durée du travail est fixée dans le contrat du travail.

La durée hebdomadaire du travail est limitée à 45 heures pour les employés de l'industrie, les employés de bureau, le personnel technique et d'autres employés comme ceux du secteur de la distribution et de la vente travaillant dans des grandes entreprises. Pour tous autres employés, une durée maximale de travail de 50 heures hebdomadaires est applicable.

L'office régional de placement

RAV Regionales Arbeitsvermittlungszentrum Uri

Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 24 39
E-mail: arbeit.migration@ur.ch
www.treffpunkt-arbeit.ch

Office du travail et des migrations

Amt für Arbeit und Migration

Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 24 18
E-mail: arbeit.migration@ur.ch
www.ur.ch/arbeit

Fédération des syndicats

Gewerkschaftsbund

Sekretariat
Reto Röthlin, Sonneggstrasse 1, 6463 Bürglen
Téléphone: 041 870 13 16
E-mail: reto.roethlin@bluewin.ch
Schweizer Gewerkschaftsbund: www.sgb.ch

? De quoi se compose mon salaire?

Chaque salaire est détaillé par écrit sur un bulletin de salaire sur lequel apparaissent le salaire brut et le salaire net ainsi que toutes les allocations et déductions. Les suppléments de salaire peuvent par exemple être des allocations pour enfants. Des déductions sont faites pour l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain (APG), l'assurance chômage (AC), l'assurance contre les accidents non professionnels et pour la caisse de pensions (CP). Des impôts à la source ou bien des impôts annuels seront prélevés sur le salaire!

Les contributions à l'assurance maladie obligatoire ne font pas partie des déductions salariales en Suisse, cf. chap. «santé».

? Que puis-je faire si je suis au chômage?

Adressez-vous au «Regionales Arbeitsvermittlungszentrum (RAV)», l'office régional de placement (ORP). Vous y recevez là-bas de l'assistance.

Vous devez également commencer immédiatement votre recherche d'un nouvel emploi. Conservez les justificatifs de vos recherches. Pour toucher des allocation chômage, vous devez prouver que faites des efforts sérieux pour trouver un nouvel emploi, mais aussi remplir les conditions nécessaires pour y avoir droit.

Vous recevez plus d'informations auprès du RAV d'Uri.

**Saviez-vous que le travail au noir nuit
à la protection des employés?**

Les impôts

En Suisse, les frais des prestations publiques comme l'infrastructure, les transports, l'armée, la police, la formation, la santé, la sécurité sociale, la culture et le sport sont principalement payés par les impôts sur le revenu et les impôts sur la fortune des particuliers, l'imposition des entreprises et la taxe sur la valeur ajoutée.

En Suisse, les impôts sur le revenu et sur la fortune sont levés et par la Confédération (impôt fédéral), et par les cantons et communes (impôts cantonaux et communaux).

Chacun des 26 cantons possède sa propre loi fiscale et impose les revenus et la fortune diversement. C'est pourquoi en Suisse, la charge fiscale diffère d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre.

Impôt à la source pour les travailleurs résidant en Suisse

Tous les employé-e-s non titulaires d'une autorisation d'établissement C sont soumis à l'impôt à la source. Les travailleurs sont tenus de déduire directement les impôts dus de leur salaire (à la source). L'impôt à la source englobe les impôts cantonaux et communaux, l'impôt fédéral direct ainsi que, le cas échéant, les impôts ecclésiastiques.

Pour déterminer le tarif applicable, on applique les distinctions suivantes:

- tarif A pour les contribuables célibataires
- tarif B pour les contribuables mariés (époux dont un seul exerce une activité lucrative); le tarif est établi en fonction du nombre d'enfants («sans enfant», «avec 1 enfant», «avec 2 enfants», etc.).
- tarif C pour les contribuables mariés (époux exerçant l'un et l'autre une activité lucrative); le tarif est établi en fonction du nombre d'enfants («sans enfant», «avec 1 enfant», «avec 2 enfants», etc.).
- tarif D pour les revenus provenant d'une activité accessoire; tarif particulier

Pour les salaires dépassant 120 000 francs, un décompte ordinaire est établi a posteriori (cf. explications ci-dessous).



Taxation ordinaire pour les personnes titulaire d'une autorisation d'établissement C ou ayant un salaire brut de plus de 120 000 francs

Les personnes domiciliées en Suisse doivent déclarer l'ensemble de leurs revenus (certificat de salaire, rendement de fortune) et leurs dépenses liées à leur activité professionnelle conformément à la vérité, indépendamment du montant de leurs revenus. La déclaration d'impôts doit être remise à l'office des impôts de la commune.

L'office des impôts détermine les facteurs fiscaux (revenus et fortune) annuellement. Les impôts applicables aux particuliers sont levés sur le lieu du domicile et doivent être payés une fois par an.

Informations au sujet des impôts:

www.ur.ch/steuern

Saviez-vous que la Suisse – pour éviter une double taxation des étrangères et des étrangers résidant en Suisse – a conclu des accords fiscaux bilatéraux avec plusieurs pays?

La sécurité sociale



Que signifie le terme de «sécurité sociale»?

Les diverses assurances sociales jouent des rôles importants différents au sein du système complexe que représente la sécurité sociale. Avec la sécurité sociale publique, ces assurances garantissent une protection des citoyennes et citoyens contre les situations de détresse (financière).

La «sécurité sociale» couvre les risques suivants:

- prise en charge médicale en cas de maladie et d'accident
- perte de revenus en cas de maladie, d'accident et de maternité
- vieillesse, mort et invalidité
- chômage
- charges familiales

Service de la sécurité sociale d'Uri

Sozialversicherungsstelle Uri

Dätwylstrasse 11, 6460 Altdorf

Téléphone: 041 874 50 20

E-mail: info@svsuri.ch

www.sozialversicherungsstelleuri.ch

Le principe des trois piliers

La Constitution fédérale oblige la Confédération à prendre des mesures afin d'assurer une prévoyance vieillesse, survivants et invalidité suffisante. Ces mesures reposent sur trois piliers:

Le premier pilier est constitué par l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et les prestations complémentaires (PC). Ces dispositifs couvrent les besoins vitaux des personnes âgées, des survivants et des invalides. Il existe un droit aux PC si les besoins vitaux ne peuvent être assurés par le revenu (rente, salaire) et la fortune.

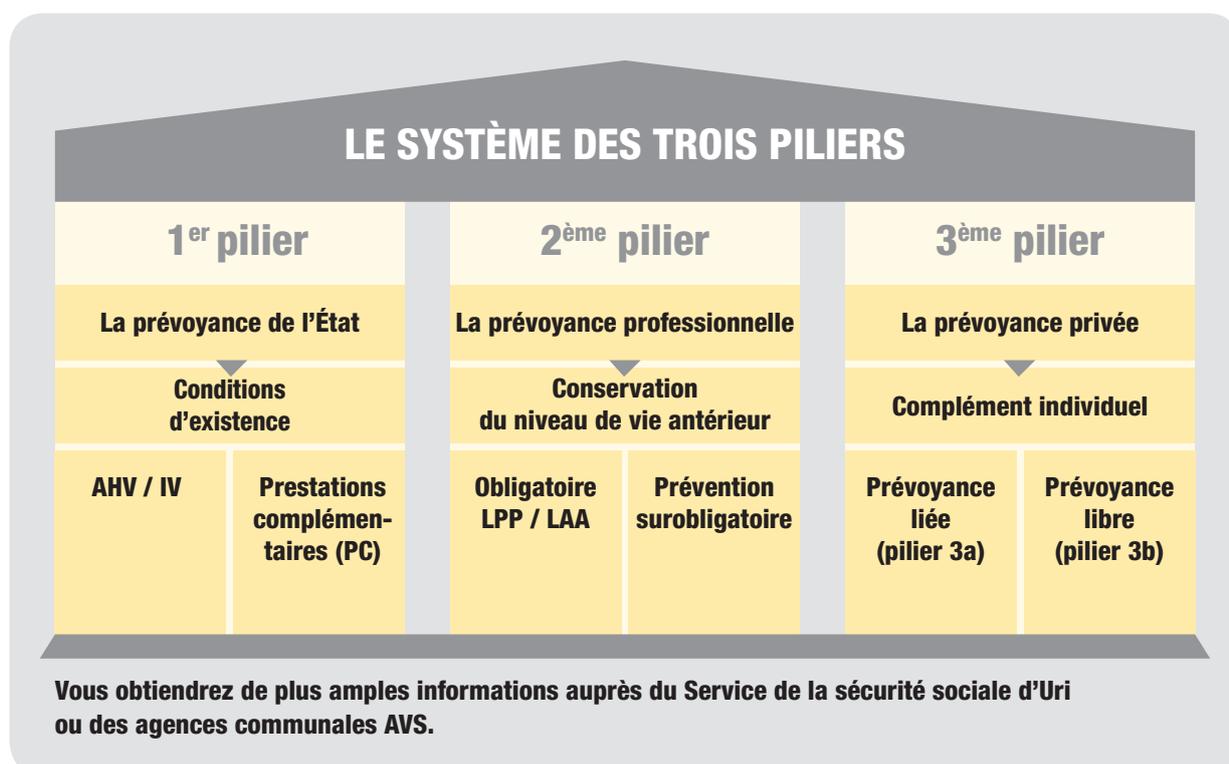
Le deuxième pilier est celui de la prévoyance professionnelle pour la période suivant la retraite ou en cas d'invalidité. Il a pour fonction de garantir le maintien du train de vie habituel.

Le troisième pilier concerne la prévoyance privée et est facultatif. Pour les personnes exerçant une activité indépendante, le troisième pilier peut remplacer le deuxième.



Informations sur l'AVS/AI:

www.ahv-iv.info



La sécurité sociale



L'assurance-accidents

Tous les employés de Suisse sont assurés à titre obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles dès leur 1^{er} jour de travail. Si vous travaillez plus de 8 heures par semaine, vous êtes aussi assuré-e contre les accidents non professionnels.

Les employés travaillant à domicile, les travailleurs domestiques et le personnel de ménage des particuliers doivent être eux aussi assurés par leurs employeurs.

Les personnes au chômage sont en principe assurées à titre obligatoire.

Les membres de la famille exerçant une activité indépendante et travaillant dans l'entreprise familiale doivent se faire assurer à titre facultatif auprès de l'assurance-accidents professionnelle.

Les femmes et hommes au foyer, enfants, les étudiants et retraité-e-s ne sont pas assurés. Ils doivent contracter une assurance contre les accidents auprès de l'assurance-maladie.

Services sociaux régionaux:

Sozialdienst Uri Nord (Altdorf, Attinghausen, Bauen, Flüelen, Isenthal, Seedorf, Seelisberg, Sisikon)
Téléphone: 041 874 12 28

Sozialdienst Uri Ost (Bürglen, Schattdorf, Springen)
Téléphone: 041 874 04 66

Sozialdienst Urner Oberland
(Andermatt, Erstfeld, Göschenen, Gurnellen, Hospental, Realp, Silenen, Wassen)
Téléphone: 041 882 01 41

Sozialdienst Unterschächen
Téléphone: 041 879 11 66

Chômage: cf. chap. «travail»

Assurance-maladie: cf. chap. «santé»

Service social

Amt für Soziales

Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 21 52

E-mail: sozialamt@ur.ch, www.ur.ch/gsud

Maternité

Les femmes assurées AVS pendant les 9 mois précédant l'accouchement, ayant exercé pendant cette période une activité lucrative pendant au moins 5 mois et considérées au moment de l'accouchement comme exerçant une activité professionnelle perçoivent les prestations de l'assurance maternité. La durée de ce droit est toujours de 14 semaines.

Allocations familiales

Les allocations familiales ont pour fonction de compenser partiellement les dépenses auxquelles les parents ont à faire face pour assumer l'entretien de leurs enfants. Elles englobent les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle ainsi que les allocations de naissance et les allocations d'adoption introduites par certains cantons.

Dans le canton d'Uri, les allocations pour enfant s'élèvent à 200 francs par mois et par enfant. Elles sont versées à compter du mois de la naissance de l'enfant jusqu'à la fin du mois où l'enfant atteint l'âge de 16 ans.

Les allocations pour formation professionnelle s'élèvent à 250 francs par mois et par enfant. Elles sont versées à compter du mois où l'enfant atteint l'âge de 16 ans jusqu'à la fin de la formation professionnelle, tout au plus cependant jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les allocations familiales sont fonction des dispositions du lieu de travail concerné. L'inscription et le versement se font par le biais de l'employeur.



Qu'arrive-t-il si je ne peux plus assurer mon existence moi-même?

Dans ce cas l'aide sociale s'applique. Elle assure le minimum vital et empêche que des personnes ou des groupes de personnes soient exclus de la participation active à la société. Outre l'aide matérielle (soutien financier et d'autres prestations appréciables en argent), l'aide personnelle constitue une partie indispensable de l'aide sociale orientée. Dans ce genre de cas, adressez-vous au service social de votre commune de résidence.

Saviez vous que le réseau dense des assurances sociales offre pour celles et ceux qui vivent et travaillent ici ainsi que pour les membres de leur famille une protection contre les risques?

La santé

? Dois-je m'assurer contre la maladie et les accidents?

En Suisse, la souscription d'une assurance des soins est obligatoire. Les assurances ont l'obligation légale de vous accepter dans l'assurance de base. Les assurances complémentaires sont facultatives. Vous pouvez choisir le montant de la prime et l'étendue des prestations des assurances complémentaires. Il y a cependant toujours une franchise.

Les prestations suivantes sont payées par l'assurance de base:

- L'assurance-maladie rembourse en principe tous les traitements qui seront effectués par un médecin. Si tel n'est pas le cas, en être informé-e avant le traitement.
- L'assurance de base prend en charge le traitement et l'hospitalisation en division commune de l'hôpital cantonal d'Uri ainsi que dans 16 autres hôpitaux répertoriés. Les frais supplémentaires correspondant au traitement et au séjour en division privée ou demi-privée sont à votre charge ou sont le cas échéant couverts par une assurance complémentaire.
- L'assurance de base assume les coûts de l'ensemble des médicaments pris en charge par les caisses-maladie et prescrits par un-e médecin.
- L'assurance de base prend en charge différentes mesures indispensables à l'hygiène (la prévention), telles que les vaccinations, huit examens médicaux pour les enfants d'âge préscolaire, les examens gynécologiques préventifs tous les trois ans et les mammographies tous les deux ans pour les femmes dès l'âge de 50 ans ou bien chaque année chez les femmes présentant des risques.

Informations sur les offres et les primes des différentes assurances-maladie:

www.bag.admin.ch

Informations sur les réductions

des primes d'assurance: Amt für Gesundheit, Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf, Téléphone: 041 875 22 42
E-mail: praemienverbilligung@ur.ch
www.ur.ch/praemienverbilligung

Guide de santé «Gesundheitsratgeber»

www.migesplus.ch > Publikationen

Prévention et promotion de la santé:

www.gesundheitsfoerderung-uri.ch



? Dans quels cas puis-je bénéficier d'une réduction des primes?

Les personnes aux revenus modestes domiciliées et assurées en Suisse ont droit à une réduction de leurs primes d'assurance. Celle-ci est déterminée sur la base des revenus imposables. Les conditions, le montant de la réduction et la procédure à suivre diffèrent d'un canton à l'autre. Le droit à une réduction des primes est toujours calculé automatiquement. Les personnes imposées à la source doivent remplir un formulaire de demande. Celui-ci est disponible à l'adresse www.ur.ch/praemienverbilligung, directement au Service de la santé publique ou à l'administration communale de votre commune de résidence.

? Où suis-je pris-e en charge médicalement?

En Suisse, vous bénéficiez ou non du libre choix du médecin en fonction du modèle de caisse-maladie que vous avez choisi. Vous trouverez les adresses de médecins libéraux dans l'annuaire téléphonique local ou sur internet à l'adresse www.ur.ch > mot-clé «Gesundheitsdienste» (services de santé).

? Mes frais de dentiste sont-ils aussi assurés?

Non, les coûts des frais dentaires ne sont pas pris en charge par l'assurance de base. Vous pouvez pourtant contracter une assurance complémentaire pour ces prestations.

? Les consultations des médecins et dentistes scolaires me coûtent-elles quelque chose?

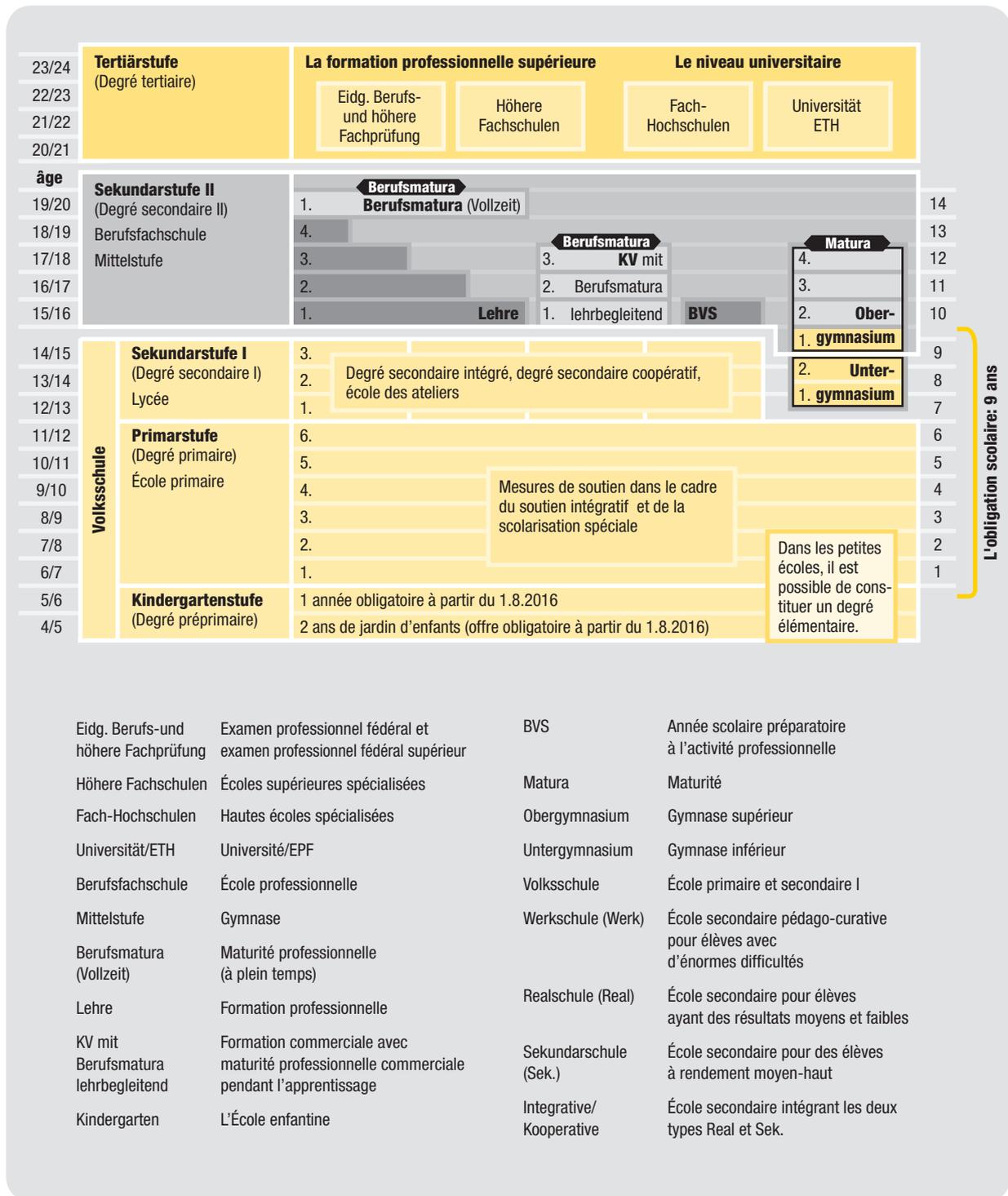
Pendant la période scolaire obligatoire, l'école publique organise à intervalles réguliers des examens médicaux chez le médecin et d'autres chez le dentiste. Ceux-ci sont effectués à titre gratuit!

? À la maison, puis-je boire l'eau du robinet?

Oui. En Suisse, l'eau est de bonne qualité et gratuite. L'eau est la meilleure – et la plus saine – manière d'étancher sa soif.

Pour prendre soin de sa propre santé et de celle de sa famille, la meilleure option est de loin la prévention. Elle améliore la qualité de vie!

L'école et la formation



Des cours de langue maternelles et de culture (HSK):

www.ur.ch > mot-clé «HSK»

Comment est le système éducatif dans le canton d'Uri?

En Suisse, le canton règlemente de l'école primaire et secondaire I et la Confédération l'école secondaire II et la formation éducative tertiaire.

L'école et la formation



Comment se déroule la scolarité obligatoire en Suisse?

En Suisse, la fréquentation de l'école primaire et secondaire I (de la 1^{re} à la 9^e classe) est obligatoire. La fréquentation de l'école préprimaire est facultative dans le canton d'Uri, mais vivement recommandée.

L'école publique est religieusement neutre. L'éducation à la foi est l'affaire des parents.

Les enfants issus de l'immigration peuvent fréquenter des cours de langue et de culture maternelles (cours HSK). Ces cours ont souvent lieu hors du canton d'Uri et aussi hors des horaires d'enseignement réguliers. Veuillez demander les adresses auprès de l'école de votre domicile.



Comment mon enfant est-il aidé dans l'apprentissage de l'allemand?

Les enfants arrivés récemment reçoivent en principe pendant une ou deux années un enseignement intensif ou un enseignement de soutien. Cet enseignement a lieu pendant les cours à l'école.



À qui dois-je m'adresser si mon enfant a des difficultés et des problèmes à l'école?

Le premier interlocuteur est toujours l'enseignant de la classe de l'enfant. Celui-ci vous dirige vers les services concernés si nécessaire.



Qu'attend-on des parents pendant la période de scolarité obligatoire de leur enfant?

Les parents sont tenus:

- de veiller à ce que leur enfant respecte la scolarité obligatoire
- coopérer avec l'école
- de consulter et de signer les bulletins de leurs enfants
- d'assister aux entretiens d'évaluation de la personne l'enseignant-e
- de demander suffisamment tôt des autorisations de vacances, de déclarer à l'avance les dispenses et, en cas d'absence de l'enfant, d'en signaler la raison.



Quels droits avez-vous en tant que parents?

Les parents ont le droit:

- de recevoir toutes les informations nécessaires pour l'accomplissement de leurs droits et de leurs obligations

Informations sur les communes scolaires:

www.bildungsportal-uri.ch > Gemeindeschulen

- d'être informés sur les progrès accomplis par l'enfant dans son apprentissage, sur son comportement au travail et du comportement social
- de pouvoir consulter les résultats des évaluations de l'enfant
- d'avoir des entretiens individuels avec l'enseignant
- d'assister à des cours, après consultation de l'enseignant
- d'être informés en temps utile sur les projets scolaires et les réformes
- d'être informés en temps utile des congés
- d'être invités – en règle générale – à une réunion des parents par année scolaire pendant la scolarité obligatoire



Que se passe-t-il après la scolarité obligatoire?

Après la scolarité obligatoire, les jeunes peuvent suivre une formation professionnelle ou fréquenter une école secondaire/supérieure (gymnase, puis université).

En Suisse, la formation professionnelle est duale, c'est-à-dire que les jeunes travaillent dans une entreprise et suivent à côté parallèlement l'école professionnelle pour y apprendre la théorie professionnelle et la culture générale.

Ces deux voies doivent être considérées comme équivalentes.

Offre transitoire

Les jeunes qui, après la scolarité obligatoire, ne choisissent pas la voie directe d'une formation professionnelle initiale ni d'une école secondaire/supérieure peuvent suivre une année de transition. Celle-ci peut par exemple se faire sous forme d'offre transitoire. Pour vous faire conseiller, veuillez vous adresser à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

B-V-S Offre transitoire scolaire

L'offre transitoire scolaire est une 10^e année scolaire volontaire et est considérée comme une préparation ciblée en vue de réussir l'entrée en formation professionnelle ou dans une école secondaire/supérieure.

Saviez-vous que l'intérêt des parents et leur participation à la carrière de leurs enfants est l'un des facteurs importants pour leur succès scolaire leur permet de prendre un bon départ dans la vie professionnelle?



L'école et la formation



K-B-A Offre transitoire combinée

L'offre transitoire combinée est une année préparatoire ciblée en vue de réussir l'entrée en apprentissage ou en formation professionnelle de base avec attestation.

I-B-A Offre transitoire intégrative

Cette offre est destinée aux jeunes migrants pour lesquels un accès à l'école obligatoire n'est pas autorisé en raison de leur âge (supérieur à 15 ans), et qui ne peuvent pas encore pour autant entrer en formation professionnelle de base parce que leurs compétences linguistiques sont insuffisantes.



Puis-je bénéficier d'une formation continue en tant qu'adulte

La formation des adultes, la «formation tout au long de la vie», a pris de l'importance en raison de l'évolution sociale et économique. Des cours de formation continue sont offerts par des institutions privées et publiques. Ils permettent d'élargir ses connaissances professionnelles et non -professionnelles.



Puis-je encore acquérir un diplôme professionnel en tant qu'adulte?

Pour chaque profession, il est possible, si l'on possède les plusieurs années d'expérience correspondantes, d'obtenir a posteriori un diplôme professionnel. Vous devez acquérir les connaissances professionnelles et de culture générale de la formation de base (si ceci n'a pas déjà été fait dans le cadre d'une première formation de base). Vous pouvez vous informer sur les autres possibilités auprès de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ou à l'adresse www.berufsberatung.ch.



Est-ce que mes diplômes seront reconnus en Suisse?

La Suisse et l'UE reconnaissent réciproquement les diplômes des professions, qui sont réglementés dans chacun des pays membres. Le centre de contact national à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) informe sur la procédure et l'autorité compétente habilitée à délivrer l'autorisation.

Les certificats de maturité étrangers ne sont pas reconnus à l'échelle fédérale. Pour l'admission à une étude, veuillez vous adresser directement aux hautes écoles.

**Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI:
Bureau de contact Reconnaissance
des diplômes**

Kontaktstelle Diplomanerkennung

Effingerstrasse 27

3003 Bern

Téléphone: 031 322 28 26

E-mail: kontaktstelle@sbfi.admin.ch

www.sbfi.admin.ch/diploma

**Swissuniversities – Conférence des recteurs de
hautes écoles, des hautes écoles spécialisées, des
universités et EFP suisses, bureau d'information
pour les questions de reconnaissance:**

Swiss ENIC, Effingerstrasse 15, 3000 Bern

Téléphone: 031 335 07 32

E-mail: communications@swissuniversities.ch

www.swissuniversities.ch > Services > ENIC

**Informations sur l'orientation
professionnelle, universitaire et de carrière:**

www.berufsberatung.ch

**Informations sur les offres de formation
continue pour adultes:**

www.migraweb.ch

> Schule und Bildung > ausländische Diplome

Information

on further education:

www.bwzuri.ch oder unter

www.weiterbildung-uri.ch

**Orientation professionnelle, universitaire
et de carrière**

Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung

Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf

Téléphone: 041 875 20 62

E-mail: biz@ur.ch

www.ur.ch/berufsberatung

**Saviez-vous qu'à Uri, 80 % des jeunes qui
terminent leur scolarité font un apprentissage
professionnel et 20 % d'entre eux poursuivent
des études?**

L'enfant



Comment le séjour est-il réglementé?

Les enfants nés en Suisse de parents migrants ayant une autorisation de séjour ou une autorisation d'établissement possèdent la même autorisation de séjour que leurs parents.

Ce droit est valable pour les enfants de parents originaires de pays tiers tant qu'ils sont célibataires et habitent en dans le foyer de leurs parents, mais au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans. Ensuite, ils doivent veiller à obtenir une autorisation de séjour personnelle.

Pour les enfants de parents venant des pays de l'UE/AELE, ceci est valable jusqu'à l'âge de 21 ans.

Après un divorce, l'un des parents ayant l'autorité parentale a le droit de décider du lieu de séjour de l'enfant, c'est-à-dire que l'un des parents étrangers ayant l'autorité parentale peut – par exemple – rentrer dans son pays d'origine en emmenant ses enfants avec lui. Le droit de visite de l'autre parent n'ayant pas l'autorité parentale doit cependant être garanti.



Qu'est-il important de savoir pour les parents?

Les parents sont responsables du soin et de l'éducation de leur enfant et des décisions nécessaires à cet effet. Dans ce contexte, le bien de l'enfant est au centre des préoccupations.

Les parents sont tenus d'élever l'enfant selon leurs moyens. Ils ont aussi le devoir de favoriser et de protéger son développement physique, intellectuel et moral.

Ils doivent donner à l'enfant une formation générale et professionnelle appropriée correspondant autant que possible à ses goûts et à ses aptitudes. Dans ce but, ils doivent coopérer avec l'école.

Si le bien de l'enfant est menacé et que les parents n'agissent pas d'eux-mêmes ou sont hors d'état de le faire, l'autorité tutélaire prend alors les mesures nécessaires pour la protection de l'enfant (KESB).

Les parents doivent pourvoir à l'entretien de l'enfant, assumer sa formation et prendre les éventuelles mesures pour le protéger jusqu'à sa majorité (18 ans) ou jusqu'à l'accomplissement d'une première formation professionnelle.

Saviez-vous que l'encouragement de l'apprentissage de la première langue est une base importante pour l'acquisition de la langue locale?



Offres pour la garde des enfants

La fondation «stiftung papilio» est à Uri le service d'accueil pour les questions concernant la vie familiale. L'offre comprend la garde des enfants, les cantines et les offres sociopédagogiques.

Groupe de jeux pour les enfants d'âge préscolaire

Les groupes de jeu permettent à l'enfant à partir de l'âge de trois ans d'acquérir d'importantes expériences par le jeu et cela au sein d'un groupe constant qui forme une base pour un bon développement de sa personnalité. Pour toute information ou question concernant les offres de groupes de jeux, veuillez vous adresser à la commune de votre domicile.

Groupes d'animation:

www.ur.ch > mot-clé «Spielgruppen»

Services de conseil:

www.ur.ch > mot-clé «soziale Institutionen»

stiftung papilio

Gotthardstrasse 14, 6460 Altdorf

Téléphone: 041 874 13 00

E-mail: info@stiftung-papilio.ch

www.stiftung-papilio.ch

Centre de conseil des mères et pères d'Uri

Mütter- und Väter-Beratung Uri

Rüttistrasse 71, 6467 Schattdorf

Téléphone: 041 871 04 04, e-mail: info@spitexuri.ch

www.spitexuri.ch

Le mariage, la naissance et le décès

? Que faut-il prendre en considération avant le mariage?

L'office de l'état civil du domicile des mariés compétent donne des renseignements sur les documents nécessaires et organise le mariage civil. C'est l'office de l'état civil d'Uri qui est compétent pour les personnes résidant dans le canton d'Uri.

Une cérémonie religieuse supplémentaire doit être organisée avec la communauté religieuse des intéressés.

Condition pour un mariage:

- Vous devez avoir 18 ans et être capable de discernement.
- Vous ne devez pas être déjà marié-e.
- Vous devez séjourner en Suisse légalement.
- La loi interdit les mariages entre (demi-) frères et sœurs et avec les parents (parents biologiques ou parents adoptifs) ou grands-parents, de même qu'entre une personne et l'enfant de son conjoint (même en cas d'annulation ou de dissolution du mariage).
- Autres documents selon les informations de l'office de l'état civil

Les mariages forcés sont interdits en Suisse.



? A quoi faut-il veiller lors d'une naissance?

Après la naissance de l'enfant, celle-ci doit être annoncée à l'office de l'état civil du lieu de naissance. En cas de naissance à domicile, apporter l'attestation de naissance remplie par la sage-femme. Pour les naissances ayant eu lieu à l'hôpital cantonal d'Uri, l'annonce est faite directement par l'hôpital.

Une éventuelle cérémonie religieuse doit être organisée par vos soins avec votre communauté religieuse.



Office de l'état civil
Zivilstandsamt Uri
 Marktgasse 6, 6460 Altdorf
 Téléphone: 041 875 22 80
 E-mail: zivilstandsamt@ur.ch

Informations sur le mariage:
www.ur.ch > mot-clé «Zivilstandsamt»

Informations concernant les naissances:
www.ur.ch > mot-clé «Zivilstandsamt»

Le mariage, la naissance et le décès



Que faut-il prendre en considération lors d'un décès?

Lors d'un décès, le certificat de décès doit être rempli par un médecin. Ensuite, il faut déclarer le décès sans délai à la commune compétente (à Altdorf, à l'Office de l'état civil d'Uri).

Si le décès a eu lieu dans un hôpital, dans une maison de retraite ou dans un home médicalisé, l'administration de l'hôpital ou celle de la maison de retraite ou du home médicalisé est tenue de déclarer le décès. Dans les autres cas, c'est aux proches qu'il incombe de le faire.

Pour le transport du corps dans la chapelle du cimetière ou au crématorium, vous devez mandater une entreprise de pompes funèbres. Si vous le désirez, celle-ci assurera également le transport d'un corps à l'étranger ou à partir de l'étranger. Les frais des obsèques sont assumés par les survivants.

Pour annoncer les décès dans la commune du lieu de décès, vous devez apporter les documents suivants:

- certificat médical de décès
- s'il en existe un, le livret de famille
- passeport ou carte d'identité et livret pour étrangers
- L'office de l'état civil d'Uri vous renseignera sur les autres documents requis (acte de naissance, acte de mariage, etc.).

Une cérémonie religieuse doit être organisée avec la propre communauté religieuse des intéressés.

Dans le Canton d'Uri, il n'existe aucun cimetière spécifique pour les communes religieuses non -chrétiennes.

La religion

La constitution du canton d'Uri garantit la liberté de croyance et de conscience. Chaque individu peut décider librement s'il veut être croyant et quelle religion il veut pratiquer. Personne ne doit être obligé à la pratique de la religion. La liberté religieuse est ainsi un droit individuel que chaque individu pratique selon sa conviction personnelle.

Il est pourtant important de souligner qu'en Suisse, l'État prévaut sur la religion. La liberté religieuse est garantie tant que celle-ci ne viole aucune loi fédérale ou cantonale.

Vous pouvez demander une liste des communautés religieuses représentées à Uri auprès du service des questions d'intégration.

Informations sur le thème du décès:
www.ur.ch > mot-clé «Zivilstandsamt»

Service des questions d'intégration Ansprechstelle für Integrationsfragen

Klausenstrasse 4
6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 20 66
E-mail: integration@ur.ch
www.ur.ch > mot-clé «Integration»

Saviez-vous que la culture occidentale chrétien ne est enracinée dans les coutumes et la vie quotidienne du canton d'Uri?

La vie quotidienne et les loisirs



Quelles sont des offres le loisirs dont je dispose à Uri?

Le journal gratuit «Uristier» ainsi que les journaux régionaux vous donnent des indications sur les manifestations. Sur le site internet www.uri.ch, vous trouverez une foule d'informations concernant les offres des manifestations culturelles, sportives, etc.

Dans le canton d'Uri, il existe aussi beaucoup d'associations. Pour avoir des informations sur les associations, veuillez vous adresser au secrétariat de la commune de votre domicile ou consultez le site Internet www.urionline.ch.

Le sport

Le paysage alpin et le lac des Quatre-Cantons offrent à Uri d'innombrables possibilités d'activités en plein air. Dans beaucoup de communes, il y a aussi des associations sportives ou des prestataires privés d'offres de loisirs. Veuillez vous informer sur les adresses auprès de votre commune de domicile, du bureau de tourisme ou du département «Sport» de la direction de l'éducation et de la culture.

Informations sur les associations:

www.urionline.ch

Informations sur les musées:

www.museen-uri.ch

Informations sur les terrains de jeu:

www.spielplatz-uri.ch

Prêt de jeux pour les enfants, familles, jeunes et adultes:

Ludothek Altdorf

Seedorferstrasse 1
6460 Altdorf
Téléphone: 041 871 00 05
www.ludothek-alt Dorf.ch

Direction de l'éducation et de culture

Bildungs- und Kulturdirektion

Abteilung Sport
Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 20 64
E-mail: sport@ur.ch
www.ur.ch/sport



Les coutumes

Dans le canton d'Uri, existe une offre attrayante de manifestations culturelles. Les coutumes religieuses et non religieuses sont observées dans les communes et dans les cantons. Entre autres, on célèbre certaines fêtes religieuses, l'année religieuse et les rituels du cycle de la vie (la naissance, le dimanche de Pâques, les noces, mais aussi le carême, Pâques, la Pentecôte, l'Avent, Noël, etc.)

Sont également importants les moments forts de la vie sociale (anniversaires, fêtes communales, célébrations politiques) et les fêtes traditionnelles coutumières comme le Carnaval, fête du 1^{er} août, de la Bénichon ou fêtes traditionnelles des différentes associations comme les représentations théâtrales, les concerts de musique, les fêtes de la fin de l'année scolaire, etc.

Uri tourisme Uri Tourismus

Tellspielhaus, Schützengasse 11, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 874 80 00
E-mail: info@uri.info
www.uri.info

Saviez-vous que la lutte (Schwingen) est un sport traditionnel suisse qui jouit d'une grande popularité au sein de la population? Des fêtes de lutte cantonales ou fédérales ont lieu régulièrement.

La mobilité

? Comment fonctionne le transport public?

La Suisse dispose de l'un des réseaux de transport public les plus denses du monde. Le réseau des chemins de fer fédéraux (CFF) est complété dans le canton d'Uri par des bus et des cars postaux de la «Auto AG Uri».

Avec un abonnement demi-tarif, les trains, les bus et les bateaux peuvent être utilisés à tarif réduit dans toute la Suisse.

? À quoi dois-je veiller pour conduire une voiture ou une moto?

Ont besoin d'un permis de conduire suisse tous les conducteurs:

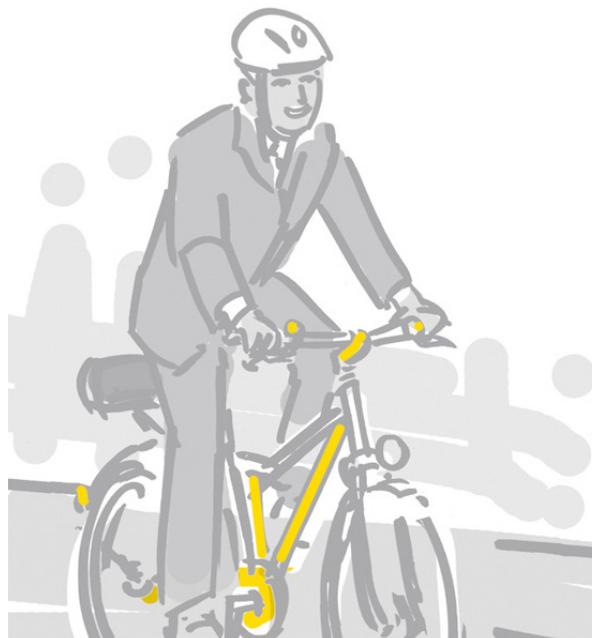
- qui résident depuis douze mois en Suisse sans avoir durant cette période séjourné plus de trois mois consécutifs à l'étranger;
- qui conduisent à titre professionnel des véhicules automobiles immatriculés en Suisse nécessitant un permis de conduire des catégories C ou D ou des sous-catégories C1 ou D1 ou encore une autorisation pour le transport professionnel de personnes;
- qui détiennent un permis de conduire étranger dont la validité est échue.

Pour obtenir un permis de conduire suisse, il faut fournir les documents suivants:

- Un formulaire de demande dûment rempli et signé
- L'attestation de résidence
- L'autorisation de séjour ou l'autorisation d'établissement
- L'original du permis de conduire
- Une photo d'identité couleur récente
- Une attestation d'un opticien

Le port d'un casque est obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur!

Office de la circulation routière d'Uri
Strassenverkehrsamt Uri
 Gotthardstrasse 77a
 6460 Altdorf
 Téléphone: 041 875 28 00
 E-mail: assv@ur.ch
www.ur.ch > mot-clé «Amt für Strassen- und Schiffsverkehr»



? Que dois-je prendre en considération en tant que cycliste?

Les dispositions de la circulation routière sont aussi valables pour les cyclistes. Un examen n'est en règle générale pas exigé. Avant l'âge scolaire, les enfants n'ont pas le droit de conduire un vélo dans le trafic routier.

Les assurances responsabilité civile couvrent désormais les dommages causés par une ou un cycliste, à condition que cette personne soit titulaire d'une telle assurance. Les personnes non titulaires d'une assurance responsabilité civile privée doivent assumer elles-mêmes les coûts des dommages causés. Ceci peut s'avérer coûteux. Il vaut donc la peine de prendre une assurance responsabilité civile privée.

Le port d'un casque est recommandé.

Informations sur les transports publics:

www.sbb.ch (train, bus, bateau, transport à câbles)
www.aagu.ch (bus)
www.seilbahnen-uri.ch (transport à câbles)
www.lakelucerne.ch (bateau)

Saviez-vous qu'il y a 39 transports à câbles ouverts au public à Uri?
Découvrez notre univers alpin!

La langue et les offres d'apprentissage

? Où puis-je apprendre l'allemand?

Pour pouvoir bouger d'une manière indépendante et autonome à Uri, il est indispensable d'apprendre l'allemand. Ceci vous facilite le contact avec les voisins, les enseignants de vos enfants, les autorités et les autres personnes.

Vous recevez des informations sur les offres actuelles cours d'allemand pour débutants et débutantes auprès du:

**Centre de formation professionnelle
et de formation continue**
Berufs- und Weiterbildungszentrum Uri
Attinghauserstrasse 12, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 20 70
E-mail: bwz@bwzuri.ch, www.bwzuri.ch

Langue et Intégration:
S&I Sprache und Integration
Regula Wyss, Bahnhofstrasse 38, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 871 34 93
E-mail: info@sprache-integration.ch
www.sprache-integration.ch

? Est-il important d'apprendre le suisse allemand?

Pour pouvoir s'orienter dans le nouveau monde, la langue allemande suffit. Les Suisses et Suissesses sont conscients de la difficulté d'apprendre le suisse-allemand avec ses différents dialectes.

? Comment puis-je trouver un ou une interprète?

Pour les entretiens difficiles et importants, il est recommandé d'avoir recours à un ou une interprète qualifié(e). Le service d'interprétariat de la Suisse centrale vous mettra en relation avec ces professionnels.

Caritas Luzern
Service d'interprétariat: Dolmetschdienst
Brünigstrasse 25, 6002 Luzern
Téléphone: 041 368 51 51
(répondeur en dehors des heures d'ouverture)
Fax: 041 368 52 88
E-mail: info@dolmetschdienst.ch
www.dolmetschdienst.ch



? Quelle est la meilleure façon de m'intégrer?

Un des facteurs clés pour la réussite de l'intégration est la langue allemande. Ceux qui peuvent se faire comprendre, communiquer, et s'informer par eux-mêmes, ont plus facilement accès au monde uranais. La participation active à la vie sociale de la commune du domicile ou à celle du canton est un atout supplémentaire. Les nombreuses associations, coutumes et manifestations offrent diverses possibilités (cf. chap-«La vie quotidienne et les loisirs»).

Prêt de livres en allemand et en d'autres langues:

Kantonsbibliothek
Bahnhofstrasse 13, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 22 21
E-mail: kantonsbibliothek@ur.ch, www.kbu.ch

**Saviez-vous que la langue est l'une des
compétences – clés pour une intégration
réussie?**

Les jours fériés

Nouvel An	1 ^{er} janvier
Épiphanie	6 janvier
Saint-Joseph («Seppitag»)	19 mars
Vendredi Saint	le vendredi précédant Pâques
Pâques	premier dimanche après la première pleine lune de printemps
Lundi de Pâques	le lundi suivant Pâques
Ascension	le jeudi précédant la Pentecôte de 10 jours
Pentecôte	le dimanche, suivant Pâques de 49 jours
Lundi de Pentecôte	lendemain du dimanche de Pentecôte
Fête-Dieu	le jeudi suivant la Pentecôte de 11 jours
Fête nationale	1 ^{er} août
Assomption	15 août
Toussaint	1 ^{er} novembre
Immaculée Conception	8 décembre
Noël	25 décembre
Saint-Etienne	26 décembre

Le droit aux jours fériés dépend des directives cantonales, du secteur professionnel et de chaque contrat de travail.

Saviez-vous que la majorité des jours fériés reconnus officiellement par les cantons sont d'origine chrétienne?

Adresses utiles

Autres adresses

Services de consultation

Vous trouverez une carte de site exhaustive des services de consultation dans le Canton d'Uri à l'adresse:
www.ur.ch > mot-clé «soziale Institutionen»

Conseil et aide aux familles

Service professionnel pour les questions familiales

Fachstelle Familienfragen

Stiftung Papilio, Gotthardstrasse 14, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 874 13 15
E-mail: info@stiftung-papilio.ch

Conseil conjugal, familial et vital

Psychotherapeutische Praxis für Einzelne, Paare und Familien

Gotthardstrasse 14a, 6460 Altdorf,
Téléphone: 041 870 00 65, e-mail: info@psychotherapie-uri.ch
www.psychotherapie-uri.ch

Assistance socio-pédagogique pour les familles

Sozialpädagogische Familienbegleitung

Stiftung Papilio, Gotthardstrasse 14, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 874 13 15
E-mail: info@stiftung-papilio.ch
www.stiftung-papilio.ch

Conseil sur les questions relatives

à l'éducation: Schulpsychologischer Dienst

Schulpsychologischer Dienst, Klausenstrasse 4,
6460 Altdorf, Téléphone: 041 875 20 90
E-mail: schulpsychologie@ur.ch, www.ur.ch/spd

Conseil pour les jeunes et les adolescents

Conseils et accompagnement pour les personnes avec des problèmes de toxicomanie et conseils pour les jeunes:

kontakt uri

Gemeindehausplatz 2, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 874 11 80
E-mail: mail@kontakt-uri.ch
www.kontakturi.ch

Conseils pour les jeunes et les adolescents:

Fachstelle Kinderschutz

Fachstelle Kinderschutz, Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 875 20 40
E-mail: kinderschutz@ur.ch
www.ur.ch > mot-clé «Kinderschutz»

Aumônerie de jeunesse d'Uri

JUSESO Jugendseelsorge Uri

Kirchplatz 3, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 871 20 56, e-mail: juseso@kath-uri.ch
www.kath-uri.ch/Jugendseelsorge

Informations sur la vie en Suisse en plusieurs langues: Migraweb – www.migraweb.ch

Psychiatrie sociale et psychothérapie

Service psychiatrique social

Sozialpsychiatrischer Dienst

Seedorferstrasse 6, 6460 Altdorf, Téléphone: 041 874 00 20
E-mail: info@spduri.ch, www.spduri.ch

Assistance aux personnes dans le besoin

Les gens dans la vie quotidienne: Croix-Rouge suisse

Schweizerisches Rotes Kreuz

Kantonalverband Uri
Rynächtstrasse 13, 6460 Altdorf
Téléphone: 041 874 30 75
E-mail: info@srk-uri.ch

Services d'entraide pour les personnes en situation d'urgence

Hilfswerk der Kirchen Uri

Seedorferstrasse 6a
6460 Altdorf
Téléphone: 041 870 23 88
E-mail: info@hilfswerkuri.ch

Soins infirmiers, soins à domicile, aide familiale, conseil aux mères et pères

Spitex Uri

Rüttistrasse 71, 6467 Schattdorf
Téléphone: 041 871 04 04
E-mail: info@spitexuri.ch
www.spitexuri.ch

Adresses d'urgence

Police: 117

Sapeurs-pompiers: 118

Service sanitaire: 144

Service d'urgence dentaire: 1811

Service médical de garde: 041 870 03 03

Lors de la déclaration d'une urgence, veuillez à donner les informations suivantes:

- Vos nom et prénom
- Quel est le lieu?
- Qu'est-il arrivé?
- Votre numéro de téléphone pour un rappel